

Motion 2217

Pas de modification du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la modification du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI), adoptée par le Conseil d'Etat ;
- les difficultés d'insertion des sans-emploi à Genève ;
- les réorganisations en cours à l'OCE ;
- la nécessité d'évaluer les différentes politiques publiques visant à l'insertion des personnes sans emploi (HG & EdS, notamment) ;
- la réalité du coût de la vie à Genève, notamment les loyers et l'assurance-maladie,

invite le Conseil d'Etat

à renoncer aux modifications du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI), visant à aligner les suppléments d'intégration de l'aide sociale aux montants intercantonaux.